

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 24 janvier 2022  
18h30 Salle du conseil municipal**

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jean Camus, Richard Brusa, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Delphine Vuillermoz.

Excusés : Christine Petitjean (pouvoir à Stéphane Lamberger), Tantely Brun (pouvoir à Delphine Vuillermoz), Nicolas Jacquier, Caroline Médigue, Chantal Perreaut.

### **1. Validation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2022**

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

### **2. Compte rendu des commissions communales**

- **Éclairage public**  
Dominique Méan rend compte des débats de la commission sur la création d'éclairages : le parking de la Foule, deux luminaires au rond-point, rue du Tournoi et rue de la Brèche. 30 000€ sont prévus pour la rénovation, dont 15 000€ pris en charge par le SIDEC dans la rue Louis XIV le Grand.
- **Économie, Commerce**  
Valérie Faivre rapporte le contenu de la commission : le forum des opportunités a donné satisfaction, plusieurs propositions ont été reçues sur l'enseigne de la boutique à l'essai, celle-ci donne satisfaction à sa bénéficiaire qui remplit ses objectifs. La commission a également fait le tour de l'actualité du commerce Bletteranois. Le prochain forum des opportunités est prévu pour le 5 novembre 2022.
- **Point travaux** : Richard Brusa précise que la fin des travaux est prévue pour fin avril. Les entreprises ont dû reprendre le niveau du sol qui soutiendra les jeux avant de les mettre en place. Le parking de la place du Colombier est terminé mais non accessible depuis la route de Lons ; l'accès se fait par la Gendarmerie.
- **Point Bois** : Richard Brusa fait le point sur les discussions de la commission des bois : 1200 chênes ont été plantés sur 4 ha sur la parcelle 11. 6 lots d'affouage ont été faits pour nettoyer le reste de la parcelle. Les débats ont porté sur les essences de la plantation. L'ONF estime que seuls des chênes peuvent se développer à cet emplacement. Il est donc acté de planter des chênes sur la parcelle 11 : 4000 chênes seront plantés, avec une densité de 1200 chênes à l'hectare, supérieure au reste de la parcelle. L'ONF fera ensuite une sélection en gardant les plus beaux. Ce procédé ouvre droit à une subvention à hauteur de 80 %. Un contrat résineux a également été signé avec l'ONF pour les épicéas qui sont dans un état de santé très variable et dont les spécimens secs vont être nettoyés. Les sapins sur les parcelles 7, 8 et 9 feront l'objet d'une coupe rase en années 2022-2023. La commission propose également d'introduire du robinier (acacia) sur les parcelles communales, si une dérogation à la zone Natura 2000 peut-être obtenue. Les chantiers de débardages pratiqués sur la commune de Villevieux ont dégradé le terrain : bois dans les fossés, chemins dégradés, pont endommagé. Un courrier sera fait par la commune pour obtenir réparation.  
Les délibérations afférentes portant sur la plantation de chênes et sur la coupe rase des parcelles 7, 8 et 9 sont approuvées à l'unanimité.

### **3. Compte rendu des commissions intercommunales**

- **Associations**  
Alexandre Adam fait le point sur les échanges de la commission et fait part de ses inquiétudes sur le budget alloué pour le sport et plus globalement à l'investissement par la CCBHS.

### **4. Réception de l'offre de marché de travaux IDVERDE**

Le Maire présente les deux propositions alternatives : l'une, dite « de base », reprenant les pavés existants, l'autre, dite « modifiée », prévoyant un nouveau revêtement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite retenir la solution « de base », conservant les pavés historiques, à l'unanimité.

### **5. Analyse des offres du projet de commerce 69 rue Louis XIV le Grand**

Les offres rentrent dans le cadre de l'estimation initiale de 120 000 euros. L'architecte doit affiner les offres, notamment au regard du calendrier très contraint de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer tout document relatifs à cette opération, à l'unanimité.

## **6. Point sur la protection sociale des agents communaux**

Jean Camus présente une synthèse sur la protection sociale des agents communaux et les nouvelles dispositions prévoyant la participation de la collectivité à la complémentaire et à la prévoyance de ses agents.

## **7. Jumelage**

Alexandre Adam présente un diaporama sur le projet de jumelage avec la commune de Wasserliesch (Allemagne).

## **8. Projection RDV de l'Aventure**

Le festival départemental du film d'aventure « Les RDV de l'Aventure » proposent une ciné-rencontre « une Traversée de l'Afrique à vélo », samedi 12 février à 20 heures, au cours d'une soirée qui associera deux associations bletteranoises en lien avec la thématique : le Guidon Bletteranois et MoCSARR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 250€ pour l'organisation de cet événement.

## **9. Subvention 4L Trophy**

Le conseil municipal est sollicité par l'équipage « les poulettes de Bresse », composé de Lolita Artus et Océane Roy qui préparent leur participation au 4L Trophy 2022. Ce raid automobile solidaire destiné aux jeunes de moins de 28 ans concourant exclusivement en Renault 4 vise à apporter des fournitures scolaires aux enfants du Maroc.

La Commune de Bletterans apparaîtra comme sponsor sur la voiture de l'équipage, sur divers supports de communication et accueillera une soirée de restitution du raid.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 400€ pour l'organisation de cet événement.

## **10. Demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole demande aux collectivités adhérentes au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura (CDG 39) de se prononcer sur leur demande de désaffiliation. Conformément aux articles 30 et 31 du décret 85-643 du 26 juin 1985, chaque collectivité affiliée au CDG 39 doit prendre une délibération avant le 3 février 2021 afin d'émettre un avis sur cette désaffiliation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas s'opposer à cette demande de désaffiliation.

## **11. Information recensement**

M. le Maire lit un courrier d'information de l'INSEE sur le recensement de la population.

La nouvelle population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 1500 habitants, la population comptée à part à 28 habitants et la population totale à 1528 habitants.

## **12. Questions diverses.**

**La prochaine séance du conseil municipal est prévue le lundi 28 février à 18h30**, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,  
Lamonica,

Caroline Médigue,

Jérôme